

Signature des registres



L'Église veut que soit attesté le baptême de votre enfant, sur des registres où l'on mentionne son nom et la date de l'événement, et que signent ses témoins : le prêtre, les parents, le parrain et la marraine.

Le livre des baptêmes est l'image du Livre de la Vie dont il est question dans la Bible "*Réjouissez-vous de ce que vos nom soit inscrit dans les cieux*", disait Jésus (Luc 10, 20). Désormais votre enfant est inscrit au nombre des enfants de Dieu.

Offrande du baptême



Il est de coutume, lors de grands moments de la vie chrétienne (*baptêmes, mariages, funérailles...*), de passer une corbeille où l'on dépose une offrande libre.

Cette offrande est destinée à participer aux différentes charges financières de la vie pastorale de notre paroisse.

Soyez-en vivement remerciés !